

05 mar 2010 -12:35

Appartient à [Conseil des ministres du 5 mars 2010](#)

## Assistance au Chili

### Aide à la reconstruction du Chili

#### Aide à la reconstruction du Chili

Le Conseil des ministres a décidé d'offrir au Chili une aide à la reconstruction à la suite du violent séisme qui a frappé le pays le 27 février 2010. Le coût de la reconstruction du pays a été estimé à 30 milliards de dollars. Le Chili a dressé l'inventaire de ses différents besoins et l'a transmis au gouvernement belge via son ambassade. Il s'agit principalement d'aide à la reconstruction de l'infrastructure telle que des ponts de remplacement, des logements de fortune, des hôpitaux de campagne, ...

La Belgique examine la possibilité d'offrir une capacité de transport via un éventuel vol de la Défense. Les ministres de la Coopération au développement et de la Défense sont chargés d'élaborer les modalités pratiques de cette assistance.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe